

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES
À L'USAGE DES CITOYENS NON-FRANÇAIS DE L'UNION EUROPÉENNE**

Numéro d'enregistrement

ÉLECTIONS MUNICIPALES

(code électoral, articles L. 10 et L. 11, L. 15 à L. 17, L. 18 à L. 40)

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)
1. ÉTAT CIVIL
NOM :

Indiquez le nom de jeune fille pour les femmes mariées

NOM MARITAL (facultatif) :
PRÉNOM(S) :
SEXE : M F
NATIONALITÉ :
NE(E) LE : / /
À (commune) :

Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT :
ou SUBDIVISION ADMINISTRATIVE :

(Outre-Mer*, département, province, etc.)

PAYS :

Demande son inscription sur la liste électorale de la commune de :

DÉPARTEMENT :
ou OUTRE-MER* :
2. SITUATION DU DEMANDEUR
• Cocher la case correspondant à votre situation :

 – **Situation 1** : première inscription sur les listes électorales dans une commune française

 – **Situation 2** : demande d'inscription en cas de **déménagement à l'intérieur d'une même commune française**
ou d'un même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille

 – **Situation 3** : demande d'inscription en cas de **changement de commune d'inscription**
ou en cas de changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille

Dans ce cas, indiquer impérativement le précédent lieu d'inscription pour les élections municipales :

COMMUNE :

Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT :
ou OUTRE-MER* :
3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR (ou le courrier peut être expédié)
Adresse :

étage, escalier, appartement

immeuble - bâtiment - résidence

n°

extension

type de voie

nom de la voie

lieu-dit

code postal

localité

Téléphone :
**Courriel (fortement
recommandé) :**

*OUTRE-MER : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

L'électeur soussigné déclare qu'il n'a demandé son inscription pour les élections municipales dans aucune autre commune de France et qu'il n'est pas déchu du droit de vote dans l'État dont il est ressortissant.

Date : / / Signature du demandeur :
Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)

Cachet de la mairie

Inscription volontaire Inscription par décision judiciaire Inscription d'office
**Date de réception de la demande en
mairie :**
Date de prise en compte de la demande :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.